

## MAIRIE DE PAUNAT

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Présents :

Mr MARC, Mme MODOLO, Mr PEYROT, Mr BOURDIER, Mr DELMARES, Mr GAVOUYERE, Mme GENSOU, Mr GARRIGUE, Mme LETELLIER, Mme VAILLANT, Mr VOS.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/09/2021

19h10 ouverture de la séance.

**I. APPROBATION ET SIGNATURE DU PV** de la séance du Conseil Municipal du 15/06/2021.

#### **II. DELIBERATIONS.**

##### REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil municipal donne son accord à l'indemnisation des frais engagés par Mr MODOLO pour le paiement de la cotisation due pour l'hébergement du site internet de la commune.

##### PROTECTION DU PETIT PATRIMOINE PAUNATOIS.

Mr VOS propose au conseil une nouvelle liste des éléments à inscrire au PLUI au titre du petit patrimoine du village. Le premier inventaire trop important n'avait pas pu être enregistré en l'état.

Le conseil approuve le contenu de cette nouvelle sélection .

##### RLPI. Règlement local de publicité intercommunal

Le conseil prend acte de la présentation de ce dossier qui vise à encadrer toute forme d'affichage sur le territoire du Grand Périgueux qu'il s'agisse de publicité ou de signalisation.

La commune s'inscrit dans ce schéma et en respectera les différentes orientations

##### PERMIS DE CLOTURE ET DE DEMOLITION.

Après débat et compte tenu des difficultés éventuelles à faire respecter un règlement trop rigide , le conseil municipal décide de ne pas prendre de décisions en matière de clôtures.

Les préconisations existantes dans le règlement du PLUI semblent suffisantes et le conseil garde la possibilité d'intervenir sur des situations exceptionnelles,

De même, les articles du petit patrimoine étant protégés par leur inscription au PLUI l'instauration systématique d'un permis de démolir n'apparaît plus utile.

Ces 2 points seront néanmoins réétudiés lors d'un prochain conseil à la lumière d'investigations complémentaires.

### **III. TRAVAUX DE RESTAURATION ABBATIALE.**

Mr MARC aborde ce dossier en insistant sur son importance à la fois sur le plan financier mais également au regard du ressenti de la population quant aux choix des opérations de restauration à réaliser.

Il s'agit d'un des dossiers les plus importants de la mandature , initié par l'équipe précédente qui nécessite une bonne information des conseillers et une adhésion collective forte .

Après être revenu sur les principales étapes du projet , le Maire en présente le contenu proposé par le cabinet APGO ( maître d'œuvre retenu) et l'avis de l'autorité de tutelle (DRAC direction des affaires culturelles ).

A l'issue de cette présentation et sous réserve d'obtention de subventions à hauteur de 80% permettant à la commune d'absorber un effort financier raisonnable sur plusieurs exercices, le conseil émet un avis favorable à la poursuite de cette restauration.

Afin de répondre à nos questions , la DRAC nous propose une réunion d'échanges sur les modalités concrètes de rénovation le 21 octobre prochain ( en visio).

### **IV. DOSSIERS EN COURS**

#### Aménagement du Parking de Sors:

Le conseil municipal étudie la faisabilité de travaux d'aménagement des accès au parking enherbé, ainsi que la création d'un chemin piéton d'accès au cœur du bourg. La volonté de la Mairie est de préserver l'environnement naturel.

Il s'agit à la fois de l'aménagement d'une zone de stationnement mais aussi d'une volonté de poursuivre un cheminement paysager naturel à partir du chemin de la "dame blanche".

Une première étude réalisée par l'ATD est jugée trop onéreuse et un peu trop artificielle dans sa réalisation Elle revêt cependant des éléments intéressants.

Le conseil privilégierait une liaison basse par le chemin de Mr V qui nécessiterait des travaux de terrassement et un simple traitement des accès du parking .

Des devis seront réclamés pour évaluer cette option.

## Rénovation de la salle Joseph VIGNAL

Les artisans sont informés de la nécessité de boucler les travaux avant la fin de l'année pour permettre l'attribution des subventions.

## Réfection des Routes :

Jean-Philippe PEYROT présente les travaux réalisés sur les routes de la commune. Six routes ont été refaites totalement en bi-couche ou enrobé, deux autres ont été réparées en "point à temps". Des bordures et des caniveaux ont également été réalisés.

La qualité des prestations semble correcte, elle s'appréciera avec le temps.

Le programme 2022 moins ambitieux devra intégrer le besoin de sécurité exprimé par les habitants au carrefour de Paunat haut et à l'intersection de la route de Sors et de la côte des Fourtous. Le groupe voirie étudiera la possibilité d'installation de ralentisseurs sur ces voies ;

## **V. PRESENTATION DU SITE INTERNET.**

Stéphanie MODOLO présente le travail de création du nouveau site internet de la Mairie aux conseillers. Il sera mis en ligne avant le 21 octobre, date butoir pour l'hébergeur actuel. Les conseillers ont apprécié la qualité du travail réalisé, sachant que ce nouvel outil pourra à tout moment évoluer et être enrichi de nouvelles rubriques.

La promotion de cette réalisation communale se fera au travers du flash infos.

## **VI QUESTIONS DIVERSES**

### Village fleuri

Le pré-jury, accompagné de Didier MARC de Patricia LETELLIER et de Sophie COURDENT, est passé visiter le village de Paunat. Leur impression a été très positive quant au fleurissement du village et au soin apporté aux plantations de façon générale. Parmi les préconisations retenues il faut noter :

- La réparation et remise en service de la fontaine du jardin de Chez Julien .
- La plantation de charmilles pour cacher le transformateur sur le parking de chez Julien
- L'abandon de toutes les jardinières au profit de plantations en terre.

## VENTES PARCELLES AUTOUR DE LA RUINE

La vente de la terrasse sur la parcelle 507 à la famille Aubry est subordonnée au règlement de la vente- échange sur cette même parcelle avec la famille Coutou.

Le maire devra rencontrer ces derniers pour faire avancer les dossiers

La vente de la parcelle 482 à la famille Van breugel nécessite le déclenchement d'une enquête publique car un ancien chemin aujourd'hui désaffecté mais figurant au cadastre se trouve sur cette parcelle,

Le conseil émet un avis favorable au lancement de cette enquête publique,

## AMELIA.2.

Dans le cadre du programme de soutien aux travaux d'aménagement ou d'amélioration de l'habitat (Grand Périgueux), deux demandes de paunatois ont été déposées auprès du service AMELIA.2. Ils s'inscrivent dans le domaine de l'assainissement ,

Une première demande a été présentée à la commission du 27 septembre.

Compte tenu des ressources déclarées par les bénéficiaires le conseil a émis un avis favorable à la participation communale pour le financement de ces travaux.

**FIN à 21h35.**